



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et de  
Surveillance des Opérations de  
Bourse – COSOB -

Cellule de Lutte Contre le Blanchiment des  
Capitaux le Financement du Terrorisme et  
le Financement de la Prolifération des  
Armes de Destruction Massive

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

خلية مكافحة تبييض الأموال وتمويل الإرهاب

وتمويل انتشار أسلحة الدمار التام

**LIGNES DIRECTRICE N°04-2025 DU 27 MARS 2025  
RELATIVES A L'AUTO-EVALUATION DES ASSUJETTIS AU  
RISQUE DU BLANCHIMENT D'ARGENT, FINANCEMENT  
DU TERRORISME ET LE FINANCEMENT DE LA  
PROLIFERATION DES ARMES DE DESTRUCTION  
MASSIVE**



V 1.0

COSOB - MARS 2025

## Introduction

Ce document fournit un cadre méthodologique pour que les entités assujetties au secteur des valeurs mobilières puissent évaluer leur conformité aux exigences légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. L'objectif est de garantir que ces entités disposent des politiques, procédures et systèmes adéquats pour identifier, atténuer et gérer les risques financiers.

La lutte contre le blanchiment d'argent consiste à prévenir et détecter toute tentative de dissimuler ou de légaliser de

s fonds obtenus illégalement. Cela inclut des activités telles que le recyclage de revenus issus du crime organisé, de la corruption ou d'autres infractions graves.

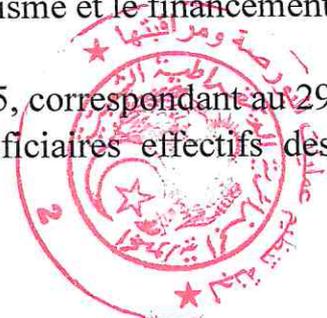
Le financement du terrorisme fait référence à la fourniture de ressources financières (directement ou indirectement) pour soutenir des actes terroristes. Contrairement au blanchiment d'argent, les fonds utilisés dans le financement du terrorisme peuvent provenir de sources légales, mais leur destination est illicite.

Le financement de la prolifération des armes de destruction massive concerne toute activité qui facilite le développement, la production ou l'acquisition d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Il s'agit d'un domaine critique pour les sanctions internationales et les contrôles financiers.

Ces trois domaines sont interdépendants et nécessitent une approche globale et proactive.

## Références légales et réglementaires

- Ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386, correspondant au 8 juin 1966, portant code pénal, modifiée et complétée ;
- Loi n° 05-01 du 27 Dhou El Hidja 1425, correspondant au 6 février 2005, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, modifiée et complétée ;
- Décret exécutif n° 25-101 du 12 Ramadhan 1446 correspondant au 12 mars 2025 relatif à la procédure de gel et/ou de saisie des fonds dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive
- Décret exécutif n° 23-429 du 15 Joumada El Oula 1445, correspondant au 29 novembre 2023, relatif au registre public des bénéficiaires effectifs des personnes morales de droit algérien ;



- Décret exécutif n° 25-102 du 12 Ramadhan 1446 correspondant au 12 mars 2025, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité de suivi des sanctions internationales ciblées ;
- Décret exécutif n° 25-103 du 12 Ramadhan 1446 correspondant au 12 mars 2025 fixant les modalités d'inscription et de radiation de la liste nationale des personnes et entités terroristes et les effets qui en découlent ;
- Règlement COSOB n°24-01 du 11 Moharram 1446 correspondant au 17 juillet 2024 relatif à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive ;
- Instruction COSOB n° 24-07 du 21 novembre 2024 portant mesures de vigilance à l'égard des clients dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive

## **1. Objectifs de l'Autoévaluation**

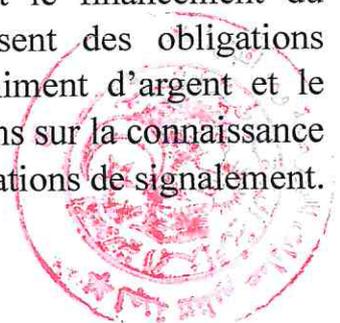
Les objectifs de cette autoévaluation sont :

- a. Comprendre les menaces spécifiques liées aux activités, produits, clients et zones géographiques. Un risque désigne ici la probabilité qu'une activité ou un événement entraîne des conséquences négatives, comme une violation réglementaire ou une perte financière.
- b. Analyser l'efficacité des mécanismes mis en place pour atténuer ces risques. Les contrôles internes sont des procédures et systèmes conçus pour surveiller et réduire les risques opérationnels, financiers ou juridiques.
- c. Vérifier que les pratiques respectent les lois et réglementations applicables. La conformité réglementaire signifie l'adéquation entre les actions d'un assujetti et les exigences légales imposées par les autorités compétentes.
- d. Mettre en œuvre des mesures correctives pour combler les lacunes et renforcer la résilience organisationnelle.

## **2. Cadre Réglementaire Applicable**

Les entités doivent se conformer aux textes suivants :

- La réglementation sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme : les textes réglementaires qui imposent des obligations spécifiques aux assujettis pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle inclut des dispositions sur la connaissance du client, la surveillance des transactions et les obligations de signalement.



- Recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) : Le GAFI est une organisation internationale qui établit des normes mondiales pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ses recommandations servent de référence pour les régulateurs nationaux.
- Obligations KYC/CDD : Le terme KYC (Know Your Customer) fait référence à l'obligation pour une assujetti de connaître ses clients, y compris leur identité, leur activité économique et leurs sources de revenus. La diligence raisonnable du client (CDD) est une composante essentielle du KYC, impliquant la collecte et la vérification des informations client.
- Sanctions internationales : Des mesures restrictives imposées par des organisations comme l'ONU ou le GAFI pour limiter les activités financières avec des pays, entités ou individus impliqués dans des activités illicites.

### 3. Étapes Clés de l'Autoévaluation

#### 3.1. Identification et Évaluation des Risques

##### a) Analyse des Produits et Services

Les produits et services offerts par une entité influencent directement son exposition aux risques. Par exemple, les produits complexes tels que les instruments dérivés ou les cryptomonnaies présentent souvent des risques plus élevés en raison de leur opacité et de leur facilité à transférer rapidement des fonds.

- Produits complexes : Ceux qui sont difficiles à comprendre ou à évaluer, augmentant ainsi le risque de manipulation ou d'utilisation abusive.
- Risque de produit : La probabilité qu'un produit soit utilisé pour des activités illicites, comme le blanchiment d'argent.

##### b) Analyse des Clients

Les clients constituent une source majeure de risque. Les profils à haut risque incluent :

- Les personnes politiquement exposées (PEP) : Individus occupant des fonctions publiques importantes ou influentes, susceptibles d'être impliqués dans la corruption ou le détournement de fonds.
- Les clients sous sanctions : Entités ou individus inscrits sur des listes de sanctions internationales.



### **c) Analyse des Zones Géographiques**

Certaines zones géographiques sont considérées comme à haut risque en raison de leur faible coopération avec les autorités internationales ou de leur instabilité politique. Par exemple, les pays figurant sur la liste noire ou grise du GAFI nécessitent une vigilance accrue.

## **3.2. Examen des Politiques et Procédures**

### **a) Documentation**

Les politiques écrites sont des documents formels qui définissent les règles et directives internes d'une organisation. Elles doivent être claires, accessibles et régulièrement mises à jour pour refléter les évolutions réglementaires.

### **b) Alignement avec les Réglementations**

Un écart réglementaire survient lorsqu'un assujetti ne respecte pas pleinement les exigences légales ou réglementaires. Identifier ces écarts est essentiel pour éviter des sanctions ou des pertes de réputation.

## **3.3. Conformité aux Obligations KYC/CDD**

### **a) Identification Initiale**

L'identification initiale consiste à collecter et vérifier les informations d'un client lors de l'établissement de la relation commerciale. Cela inclut la vérification de documents officiels tels que les passeports ou les cartes d'identité.

### **b) Vérification Continue**

La vérification continue implique la mise à jour régulière des données client et la surveillance des changements significatifs, comme une modification de l'activité économique ou des comportements financiers inhabituels.

## **3.4. Surveillance des Transactions**

### **a) Outils de Détection**

Les outils automatisés utilisent des algorithmes pour analyser les transactions et détecter des anomalies. Par exemple, une transaction inhabituellement élevée peut déclencher une alerte.

### **b) Signalements aux Autorités**

Un signalement est une notification envoyée aux autorités compétentes (CTRF) lorsqu'une activité suspecte est détectée. Les signalements doivent être effectués dans les délais impartis pour éviter des sanctions.



## **5. Documentation et Rapport Final**

Le rapport final doit inclure :

1. Résumé des résultats : Une synthèse des forces et faiblesses identifiées.
2. Plan d'action correctif : Des mesures précises pour corriger les lacunes, accompagnées d'échéances.
3. Preuves documentaires : Des exemples concrets (captures d'écran, audits internes) pour appuyer les conclusions.

## **6. Suivi et Amélioration Continue**

Le suivi consiste à surveiller la mise en œuvre des actions correctives. L'amélioration continue implique une révision régulière des politiques et procédures pour s'adapter aux nouvelles menaces et réglementations.

